
239ème séance plénière

PC Journal No 239, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 313

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 303 (PC.DEC/303) du 24 juin 1999 relative au Séminaire de 1999 sur la région méditerranéenne, qui, ayant pour thème la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, doit se tenir à Amman (Jordanie),

- Adopte, après consultations avec les Etats participants et les partenaires méditerranéens pour la coopération, l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation du séminaire, qui figurent à l'annexe.

ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION DU SEMINAIRE DE L'OSCE
SUR LA REGION MEDITERRANEENNE AYANT POUR THEME
LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT
LA DIMENSION HUMAINE

(Amman [Jordanie], 6 et 7 décembre 1999)

I. ORDRE DU JOUR INDICATIF

Lundi 6 décembre 1999

Cérémonie d'ouverture

Présidence : Représentant du Président en exercice

9 h 30 Déclaration d'ouverture de S.E. le Ministre des affaires étrangères
du Royaume hachémite de Jordanie
Déclaration d'un représentant du Président en exercice
Déclaration de S.E. l'Ambassadeur Jan Kubis, Secrétaire général de l'OSCE

Séance 1 : La dimension humaine : risques et enjeux

“Démocratisation et primauté du droit”
“La dimension culturelle de la sécurité”
“Le rôle de la société civile”

Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Discours liminaires :

10 heures 1. S.E. l'Ambassadeur Gérard Stoudmann, Directeur du Bureau des
institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)
2. “La dimension culturelle de la sécurité” - Représentant d'un partenaire
méditerranéen pour la coopération
3. “Le rôle de la société civile” - Représentant d'un partenaire
méditerranéen pour la coopération

11 h 15 Pause café

11 h 45 -
13 heures Discussion

Séance 2 : Enseignements dégagés des opérations sur le terrain de l'OSCE

“Etudes de cas d'opérations sur le terrain”

Modérateur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Rapporteur : Représentant du Centre de prévention des conflits (CPC)

Discours liminaires :

- 15 heures
1. S.E. l'Ambassadeur Márton Krasznai, Directeur du CPC
 2. Mission de l'OSCE au Kosovo - orateur à désigner
 3. Le cas de l'Asie centrale - orateur à désigner
 4. Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

16 h 15 Pause café

16 h 30 -
18 heures Discussion

Mardi 7 décembre 1999

Séance 3 : Utilité pour la région méditerranéenne des outils de l'OSCE intéressant la dimension humaine

“Alerte rapide, prévention des conflits, relèvement après un conflit, aspects des dimensions sociale, économique et écologique intéressant la dimension humaine”

Modérateur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Rapporteur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Discours liminaires :

- 10 heures
1. M. Max van der Stoel, Haut Commissaire pour les minorités nationales
 2. M. Freimut Duve, Représentant pour la liberté des médias
 3. M. Tom Price, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE
 4. Représentant de l'Organisation de l'unité africaine
 5. Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

11 h 15 Pause café

11 h 45 -
13 heures Discussion

Séance 4 : Développement d'un partenariat dans la région méditerranéenne

“L'avenir du dialogue entre l'OSCE et la région méditerranéenne - La recherche de réactions communes aux risques et enjeux en matière de dimension humaine”

Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Discours liminaires :

- 15 heures
1. Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
 2. Représentant(s) de l'Union européenne rendant compte du processus de Barcelone
 3. Représentant du Conseil de l'Europe
 4. Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

16 h 15 Pause café

16 h 45 -
17 h 30 Discussion

Séance de clôture

Présidence : Représentant du Président en exercice

17 h 30 Comptes rendus des rapporteurs de séance
Déclaration de clôture du Président de l'Institut jordanien de diplomatie
Déclaration de clôture d'un Représentant du Président en exercice

18 h 30 Fin du séminaire

II. PARTICIPATION

1. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) assisteront à toutes les séances et feront des contributions à toutes les réunions.
2. Le Japon et la République de Corée seront invités à participer et à contribuer au Séminaire.
3. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE sera invitée à participer et à contribuer au Séminaire.
4. Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire : Union européenne / Processus de Barcelone ; Comité

international de la Croix-Rouge ; Forum méditerranéen ; Organisation de l'unité africaine ; Organisation de la Conférence islamique ; Organisation des Nations Unies ; Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ; Conseil de l'Europe ; Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; Ligue des Etats arabes ; Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ; Union de l'Europe occidentale ; Coopération économique de la mer Noire ; Organisation de coopération et de développement économiques ; Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Communauté d'Etats indépendants.

5. Les représentants des organisations non gouvernementales seront en mesure d'assister et de contribuer au Séminaire conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

6. D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

III. CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION

1. Le Séminaire commencera le 6 décembre 1999 à 9 h 30 (cérémonie d'ouverture) et se terminera le 7 décembre 1999 à 18 h 30.

2. Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice.

3. La présidence désignera pour chaque séance un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour examen ultérieur.

4. Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux du Séminaire.

5. L'anglais sera la langue de travail du Séminaire. A la demande de plusieurs Etats participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces arrangements ne constitueront pas de précédent pouvant être invoqué dans d'autres conditions.

6. D'autres articles du Règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, au Séminaire.

7. Les locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants. Ces réunions se tiendront sans interprétation.